



COMITÉ
CONSULTATIF
JEUNESSE

MODE DE FONCTIONNEMENT

1 - INTRODUCTION



Num

La MRC d'Abitibi-Ouest, comme plusieurs autres territoires au Québec, fait face depuis plusieurs années à l'exode des jeunes et au vieillissement de la population. En 2016, les jeunes de 12 à 35 ans représentaient seulement 26 % de la population totale de la MRC. Dans l'optique de faire de la MRC d'Abitibi-Ouest un milieu plus accueillant, attractif et participatif pour les jeunes, la MRC d'Abitibi-Ouest a entrepris des démarches pour se doter d'une stratégie jeunesse en milieu municipal. Cette démarche, pilotée avec d'autres partenaires du territoire vise à amener davantage les jeunes du territoire à occuper une place importante dans les décisions de leur municipalité afin d'améliorer leur qualité de vie et renforcer leur sentiment d'appartenance.

LA MRC D'ABITIBI-OUEST SOUHAITE PAR L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE JEUNESSE EN MILIEU MUNICIPAL RÉPONDRE AUX OBJECTIFS SUIVANTS :



elle

- Impliquer davantage les jeunes de 12 à 35 ans dans les décisions municipales en Abitibi-Ouest;
- Développer chez nos jeunes un sentiment d'appartenance fort à notre communauté;
- Favoriser la rétention et le retour de nos jeunes sur notre territoire;
- Développer l'intérêt des jeunes face à la participation citoyenne et les amener à être partie prenante du développement de leur milieu en étant actifs, critiques et responsables;
- Sensibiliser nos administrations municipales à l'importance de considérer la jeunesse comme étant un vecteur essentiel au développement futur de leur communauté;
- Outiller et éduquer nos jeunes dans la réalisation de projets qui leur tiennent à cœur en facilitant le travail des organismes œuvrant auprès d'eux et en encourageant leur participation, notamment en créant des maillages entre eux et les organismes existants.

Dans cette optique, le comité a entrepris en janvier 2021 une consultation auprès des jeunes du territoire afin d'élaborer une stratégie jeunesse par et pour les jeunes.



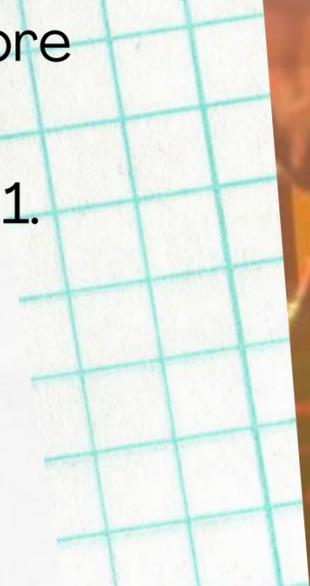
2. COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE



2.1 MANDAT

Dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie jeunesse, la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite se doter d'un comité consultatif jeunesse composé de jeunes de 12 à 35 ans représentant les différents secteurs du territoire, afin d'orienter et de déterminer les pistes d'action visant à mieux représenter les besoins des jeunes de notre territoire dans l'élaboration de sa politique jeunesse.

À court terme, le comité consultatif jeunesse sera impliqué dans l'élaboration de la politique jeunesse de la MRC d'Abitibi-Ouest qui devra être déposée au Secrétariat à la jeunesse au plus tard le 31 décembre 2022. Cet exercice vise à identifier les enjeux prioritaires qui sont ressortis lors de la consultation des jeunes du territoire à l'hiver 2021.



LE COMITÉ CONSULTATIF JEUNESSE EST FORMÉ DE DIX (10) PERSONNES, NOMMÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST, COMPRENANT :

Trois représentants de la ville de La Sarre

- 1 représentant des 12 – 15 ans
- 1 représentant des 16 – 25 ans
- 1 représentant des 26 – 35 ans

Trois représentants du secteur est

- 1 représentant des 12 – 15 ans
- 1 représentant des 16 – 25 ans
- 1 représentant des 26 – 35 ans

Deux représentants du secteur nord

- 1 représentant des 16 – 25 ans
- 1 représentant des 26 – 35 ans

Deux représentants du secteur sud

- 1 représentant des 16 – 25 ans
- 1 représentant des 26 – 35 ans

La majorité des membres en fonction constitue le quorum à toutes les réunions du Comité.

Les membres du comité de la stratégie jeunesse peuvent assister aux rencontres du comité à titre d'observateurs. L'agente de développement rural de la MRC d'Abitibi-Ouest, attitrée au dossier, coordonne les activités du comité.

2.2 COMPOSITION



2.3 NOMBRE DE RENCONTRES

2 à 3 rencontres seront prévues en 2022

2.4 RÉMUNÉRATION

Les membres du comité ne reçoivent aucune rémunération.

2.5 CONFLITS D'INTÉRÊTS ET CONFIDENTIALITÉ

Les membres du comité sont tenus de respecter les règles applicables en matière de conflits d'intérêts et de confidentialité, définis par la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.



2.6 PROCESSUS DE RECRUTEMENT

Les candidatures pourront être soumises au comité de sélection de la MRC d'Abitibi-Ouest de trois façons :

- Candidature spontanée;
- Recommandation par une municipalité ou un organisme de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- Sur invitation.

2.7 COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection sera formé à l'interne de la MRC d'Abitibi-Ouest. Il sera composé de membres de la direction ainsi que de professionnels de la MRC d'Abitibi-Ouest.

2.8 CRITÈRES DE SÉLECTION

- Être âgé entre 12 et 35 ans au moment du dépôt de la candidature;
- Être résident du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- Être disponible lors des événements organisés pour le comité consultatif (Un lac-à-l'épaule d'une fin de semaine et un maximum de 3 rencontres dans l'année)
- Avoir un intérêt pour le développement du territoire et les projets d'innovations
- La représentativité par rapport aux différents secteurs du territoire, à leur groupe d'âge et leur genre;
- Leurs compétences et intérêts distinctifs (ex: intérêts pour la culture, le sport, les sciences, le plein air, etc.)

ANNEXE I

*NOMBRE DE JEUNES DE
15 À 34 ANS PAR
SECTEURS DE LA MRC
D'ABITIBI-OUEST
EN 2020*

SECTEUR EST

- Authier
- Authier-Nord
- Macamic
- Poularies
- Taschereau
- TNO Secteur Languedoc

1 010
jeunes

SECTEUR NORD

- Chazel
- Clermont
- Dupuy
- La Reine
- Normétal
- Saint-Lambert
- TNO Secteur Saint-Eugène
- Val-Saint-Gilles

683
jeunes

SECTEUR SUD

- Clerval
- Duparquet
- Gallichan
- Palmarolle
- Rapide-Danseur
- Roquemaure
- Sainte-Germaine-Boulé
- Sainte-Hélène-de-Mancebourg

990
jeunes

SECTEUR CENTRE

- Ville de La Sarre

1 442
jeunes

